

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec** 

*Bulletin Mensuel  
de la Chambre de  
Commerce Française  
de Montréal*

**Pages 1 à 2  
manquantes**

# BULLETIN MENSUEL

## DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANCAISE DE MONTREAL

### SOMMAIRE

Séance du jeudi 19 novembre 1925. — Le commerce extérieur canadien. — Le vin dans la province de Québec. — L'immigration et l'agriculture canadienne. — L'élevage du renard argenté dans la province de Québec. — Les manufactures canadiennes. — Un embargo sur le grain dans l'Ouest canadien. — La coupe du bois dans Québec. — L'élevage du mouton au Canada. — Situation vinicole en Algérie. — Propositions d'affaires.

La Chambre n'est pas responsable collectivement des opinions émises dans les articles de ses collaborateurs.

## Séance du Jeudi 19 Novembre 1925

Etaient présents :

MM. Henri Jonas, président ; M. J. Quedrue, vice-président ; L. Baisez, secrétaire-adjoint ; A. Tarut, trésorier ; E. Saint-Loup ; J. Fichet ; Ch. Montestruc ; M. Aubin et H. B. de Passillé, secrétaire.

M. Pierre Charton, absent de Montréal et A. de Montgaillard, retenu par un engagement antérieur s'étaient excusés de ne pouvoir venir.

M. H. de Clerval, Attaché Commercial de France et M. Morand, Consul de France assistaient à la réunion.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 15 octobre est lu et adopté.

Le Secrétaire fait savoir que nous avons reçu de la Banque un avis d'encaissement de la subvention de 15,000 francs du Ministère du Commerce, pour l'exercice 1925. M. Tarut avait cru, lors de notre dernière séance, que nous pourrions couvrir nos dépenses jusqu'à la fin de décembre, mais le cours du change du franc ayant encore descendu, notre situation se trouve aggravée.

Le Secrétaire communique à l'assemblée six demandes d'admission comme membres adhérents à notre Chambre, il s'agit de :

MM. Henri G. Smith, avocat, 2 Toronto street à Toronto.

La Parfumerie Coty, 23, Place Vendôme, Paris.

François Colcombet & Cie, fabricants de rubans, 19 rue de la Bourse, St-Etienne (Loire).

Société Française des Etablissements de Tonnelierie Mécanique Adolphe Fruhinsholz, à Nancy.

Emmanuel Martel, assistant-gérant de la maison Granger Frères Limitée (Librairie), 43, rue Notre-Dame Ouest, Montréal.

Charles Schlienger, directeur général de la Maison Menier, 56, rue de Châteaudun, Paris.

Ces diverses candidatures sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

M. le Président nous remet de la part de M. Ch. Schlienger un chèque de \$50.00 en nous faisant part du plaisir manifesté par ce dernier, de pouvoir reconnaître ainsi personnellement l'intérêt qu'il porte à notre œuvre et qu'il s'efforcera de faire partager autour de lui à toute occasion.

**CORRESPONDANCE.** — Depuis la séance d'octobre, le Secrétariat a reçu 67 lettres et en a expédié 112. Parmi cette correspondance on remarque 3 demandes de renseignements de notoriété et 2 affaires litigieuses. Des maisons françaises nous ont demandé l'indication d'agents ou d'importateurs canadiens, notamment pour les articles et produits suivants : vins, pipes et fume-cigarettes, articles de Paris ; accessoires de cycles ; palier breveté ; papillons exotiques ; soieries, tissus de laine cardée de Sedan, verres à vitres ; liège aggloméré ; briques, carreaux, ardoises et tuiles en liège, bouchons stérilisés.

On nous a demandé de France, des adresses d'éleveurs canadiens de renards argentés et d'importateurs de pelleteries.

Le Secrétaire rappelle que la " Ligue pour le Développement Industriel, Commercial et Ouvrier de Reims et de la Région " a écrit à la Chambre pour solliciter le concours de financiers et industriels canadiens pour la création d'industries nouvelles à Reims.

M. Tarut donne ensuite lecture de la situation financière au 19 novembre d'où il ressort que notre encaisse est seulement de \$46.20 et que nous avons dû effectuer un emprunt de \$250.00.

Le Trésorier fait remarquer qu'au cours actuel du change, la subvention que nous attendons de Paris ne nous donnera environ que 600 dollars, et qu'une fois

notre emprunt remboursé, il ne nous restera guère que \$450.00 pour finir l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures 30.

## Le Commerce Extérieur Canadien

Le sommaire du commerce du Canada montre que la valeur des importations pour consommation a atteint \$80,799,757 en octobre 1925 au lieu de \$68,183,615 en octobre 1924 et \$75,640,654 en octobre 1923. Les importations du Royaume-Uni ont atteint une valeur de \$14,828,906 en octobre 1925 contre \$13,630,615 en octobre 1924 et \$13,656,005 en octobre 1923. Celles des Etats-Unis ont été de \$51,804,375 en octobre 1925 au lieu de \$41,670,538 en octobre 1924 et \$49,306,704 en octobre 1923. Le total des importations des douze mois terminés avec octobre 1925 est de \$865,239,383, au lieu de \$818,708,963 pour la période correspondante de 1923-24 et de \$911,759,278 pour celle de 1922-23.

La valeur des exportations de produits canadiens est de \$143,548,112 en octobre 1925, au lieu de \$103,292,462 en octobre 1924, et de \$100,123,829 en octobre 1923. Les exportations au Royaume-Uni ont atteint une valeur de \$67,406,549 en octobre 1925, au lieu de \$42,083,759 en octobre 1924 et de \$40,014,697 en octobre 1923. Les exportations aux Etats-Unis ont été de \$43,535,145 en octobre 1925, au lieu de \$36,099,847 en octobre 1924, et de \$37,588,179 en octobre 1923. La valeur totale des exportations pour les douze mois terminés avec octobre 1925 a été de \$1,198,546,389 au lieu de \$1,076,632,203 pour la période correspondante de 1923-24 et de \$994,646,069 pour celle de 1923.

Le mois d'octobre se solde par une balance commerciale favorable de \$62,758,355 et les douze mois terminés avec octobre 1925 par une balance favorable de \$333,307,006.

### IMPORTATIONS POUR CONSOMMATION

Produits agricoles.....	186.498.889
Animaux et produits animaux.....	44.748.575
Fibres et textiles et leurs produits.....	177.254.060
Papier, bois et ses produits.....	38.680.335
Fer et ses produits.....	159.779.166
Produits de métaux non ferreux.....	45.014.424
Métalloïdes et leurs produits.....	137.257.241
Produits chimiques et dérivés.....	26.761.468
Autres produits.....	49.245.225

Importations totales, 12 mois à fin octobre..... \$865.239.383

### EXPORTATIONS (Produits Canadiens)

Produits agricoles.....	507.996.507
Animaux et produits animaux.....	190.659.095
Fibres et textiles et leurs produits.....	9.697.254
Papier, bois et ses produits.....	269.304.886
Fer et ses produits.....	63.246.970
Métaux non ferreux et leurs produits... ..	101.228.663
Métalloïdes et leurs produits.....	23.534.534
Produits chimiques et dérivés.....	17.183.579
Autres produits.....	15.694.901

Exportations totales, 12 mois à fin octobre..... \$1.198.546.389

## Le vin dans la Province de Québec

Le Premier Ministre de la Province, l'Honorable Taschereau, commentant les chiffres du rapport de la Commission des Liqueurs, remarque que la consommation des liqueurs fortes, telle que whisky, eau-de-vie et gin, tant par les habitants que par les touristes, a subi une sensible diminution. Les vins sont de plus en plus en faveur près du public et l'ivrognerie semble diminuer de ce fait. Toutefois, la bière reste la boisson ordinaire de ceux qui désirent un breuvage alcoolique, et les brasseries sont en pleine activité, leurs produits étant d'aussi bonne qualité qu'ailleurs. L'ouvrier qui peut se payer un verre de bière à la taverne pour 5 cents, ou une bouteille de la même boisson à l'épicerie, pour 15 cents, n'ira pas payer 4 ou 5 dollars une bouteille de whisky, et il faudrait qu'il consomme une quantité assez forte de bière pour s'enivrer. On peut acheter, dans la Province de Québec, toutes les sortes de vins, presque à aussi bon compte qu'en Europe; ils sont tous de bonne qualité et garantis par la Commission des Liqueurs, c'est-à-dire, par le Gouvernement de la province.

Le vin a été plus en demande que jamais l'été dernier, même par les touristes, déclare le Premier Ministre. C'est là une amélioration au point de vue tempérance, et comme les années passées, les circonstances viennent confirmer l'opinion de l'Hon. Taschereau justifiant la création d'une "Commission des Liqueurs" dans la Province, et il n'est pas question de modifier l'état de choses actuel à ce sujet.

## L'Immigration et l'Agriculture Canadienne

Un nouvel accord a été conclu entre les deux grandes Compagnies de Chemins de fer du Canada et le Gouvernement Fédéral, dans le but de stimuler le recrutement d'immigrants désirables. Aux termes de

cet accord, les dites Compagnies, par l'intermédiaire de leurs services de Colonisation, ont l'autorisation de choisir, transporter et répartir les colons venant d'Europe, qui peuvent être acceptés dans le Dominion. Ces Compagnies ont le privilège de leur procurer les permis nécessaires à leur admission, en se conformant aux exigences des règlements et en examinant si l'immigrant remplit toutes les conditions voulues au point de vue mental et physique.

On pense que cet accord du Gouvernement avec les Compagnies de transport facilitera l'immigration européenne, qui, dans le passé, avait été quelque peu entravée par les restrictions officielles. Cette concession accordée aux Compagnies prouve leur puissance comme agents de colonisation et donne l'assurance que leurs efforts produiront les meilleurs résultats pour l'intérêt du Dominion.

L'accord concerne seulement les immigrants des catégories dont le Canada a besoin et qui peuvent être employés de suite : agriculteurs et ouvriers agricoles. Les immigrants désirables de cette classe seront choisis par les Compagnies aux divers points de l'Europe, et s'ils répondent aux exigences des règlements du Service de l'Immigration, il leur sera délivré des permis pour entrer au Canada sous la réserve stricte qu'ils y viendront avec l'intention de se livrer à l'agriculture soit comme patron soit comme ouvrier. Le permis délivré par la Compagnie indique aux autorités du Gouvernement que l'immigrant a été trouvé satisfaisant à tous les points de vue et qu'il peut être autorisé à entrer au Canada, ce qui donnera plus de facilités pour le visa des passeports et accélérera le mouvement d'immigration.

Les cultivateurs qui ont un certain capital pour commencer leurs opérations peuvent être admis de suite; l'étude faite par les Compagnies ayant démontré qu'il y avait dans l'agriculture nombre d'emplois permanents disponibles.

Le nouveau système est très recommandable à tous points de vue. Les agents de Colonisation des Compagnies en Europe sont munis de listes d'emplois vacants et l'immigrant au lieu d'être exposé à des soucis, à des dépenses et à une perte de temps pour trouver du travail dans un pays qu'il ne connaît pas, a une position assurée avant de quitter son foyer et peut s'y rendre dès en arrivant au Canada.

Cette facilité offerte aux émigrants devrait stimuler le mouvement et leur placement immédiat éviter bien des désagréments.

L'immigration au Canada pour la première partie de l'année n'a pas donné tout ce que l'on aurait pu désirer, mais il y a lieu d'être satisfait du type des nouveaux arrivants que le Canada a accueillis. Si le mouvement n'a pas été aussi important que les années précédentes, il a été mieux dirigé et sera plus profitable. Les statistiques du Gouvernement montrent que 65% de l'immigration européenne pour les 3 premiers mois de l'année fiscale et 64% de l'immigration des Etats-

Unis comprenaient des agriculteurs. L'expansion du Canada dépend surtout de la progression de l'agriculture, et la multiplication du nombre des colons peut seule justifier le développement ultérieur des activités industrielles locales.

Quelle que soit la situation économique du Canada dans d'autres branches, l'agriculture offre toujours des débouchés aussi bien pour le fermier que pour son aide. Il y a toujours de la place pour les colons et la demande pour les ouvriers de ferme n'est jamais complètement servie.

Malgré les homesteads accordés dans le passé, il y a encore de vastes étendues de terre à occuper dans l'Ouest du Canada et de nouvelles sections sont périodiquement ouvertes dont on peut prendre possession. Il y a également de plus petites sections appartenant au Canadian Pacific Railway ou autres et l'on peut se procurer des fermes avec des termes de paiement faciles.

L'acheteur du homestead est un important facteur pour la distribution des terres de l'Ouest canadien ; ce qui en prouve l'évidence, c'est le fait que dans la dernière année fiscale, 3,843 homesteads ont été accordés, comprenant approximativement 614,880 acres, et en plus il en a été donné 113,600 acres à 710 anciens soldats, au total 728,480 acres.

Dans les 6 premiers mois de cette année, 1,593 homesteads ont été accordés, représentant 254,880 acres et il en a été donné à 238 démobilisés, 38,080 acres, ce qui fait un total pour la moitié de l'année de 292,960 acres de terres distribuées aux colons.

En outre, l'association de Colonisation canadienne, dans sa première année a placé 633 familles qui ont acheté 185,000 acres dans les trois provinces des Prairies. On estime que le nombre des fermiers américains venus s'établir dans l'Ouest canadien après avoir acheté des terres, a été l'année dernière le double des années précédentes. En somme, d'après l'opinion de gens autorisés, il y a eu en 1925 un réveil marqué dans l'intérêt que l'on porte aux terres de l'Ouest canadien, ce qui est de bon augure pour l'avenir.

Les demandes de domestiques de ferme au Canada ne sont jamais servies complètement, et chaque année, des milliers de demandes presque toujours pour du travail à l'année, restent sans réponse ; c'est un avantage particulier pour l'homme sans capital qui veut devenir fermier, il acquiert de l'expérience tout en étant payé, et plus tard il peut acheter une ferme pour son propre compte. Sous l'excellent système établi actuellement, un colon venant d'Europe a une position assurée avant son départ et la trouve à son arrivée.

## L'Elevage du renard argenté dans la province de Québec

La question de l'élevage des renards argentés paraissant prendre une importance particulière en France, il nous a paru intéressant de reproduire ici, pour nos

lecteurs français, une étude publiée l'an passé par le "Journal d'Agriculture de Québec", sous la signature de M. H. M. Nagant, Agronome et Ingénieur Forestier de la Province.

Il n'y a pas de doute, que l'élevage des animaux à fourrure, et du renard argenté en particulier, mériterait d'être connu et pratiqué davantage dans la province de Québec.

On s'imagine généralement que la pratique de l'élevage scientifique du renard argenté, en captivité, débuta dans l'Île du Prince Edouard, où il est actuellement le plus répandu. Nous sommes persuadés cependant, que cet honneur revient plutôt à la province de Québec.

En effet, le ranch modèle de Vaudreuil, qui comporte 24 couples de renards argentés de premier choix, n'est en réalité qu'une extension, constituée en société par actions, d'un important élevage de renards argentés que possède personnellement monsieur J. Beetz sur la côte Nord, à l'embouchure de la rivière Piash, en face de l'Île d'Anticosti, et dont les origines remontent à l'année 1896. Cet endroit reçut depuis le nom de Beetz-Bay.

Pour résumer les informations qu'a fort aimablement voulu fournir à ce sujet monsieur Beetz, nous dirons que cet homme, grand chasseur devant l'Éternel, et très sagace observateur de la nature, pratiquait son sport favori sur les côtes du Labrador Québécois, lorsqu'il remarqua la diminution rapide du nombre des renards de toutes qualités, à l'état sauvage ; diminution due à plusieurs causes, mais principalement à la multiplication des feux de forêts.

Il en conçut l'idée d'essayer l'élevage artificiel du renard en captivité, et en profita pour étudier les cas de mélanisme par lesquels les renards noirs et argentés dérivent de la race primitive du renard rouge.

Cet éleveur, dans un nouveau genre, réussit à former dans son établissement de la Côte Nord, un stock de renards argentés de hautes qualités, d'où sont issus beaucoup des meilleurs reproducteurs qui ont servi à implanter et répandre cette industrie dans l'Île du Prince Edouard et même de l'autre côté de l'Atlantique jusqu'en Norvège.

Ainsi que me le fit observer monsieur Beetz, le renard argenté, qui commande les plus hauts prix parmi les animaux à fourrure, ne représente qu'un cas de mélanisme, accident plus ou moins rare qui se produit chez le renard rouge commun dont l'espèce est unique.

Il est nécessaire aussi pour que cette anomalie se manifeste, que le renard rouge habite depuis plusieurs années une région jouissant d'un climat approprié et susceptible de lui fournir une alimentation spéciale.

Le renard argenté ne constitue donc pas une espèce à part mais seulement une variété dont les produits de l'accouplement à l'état sauvage ont une tendance à revenir au rouge.

Toutefois, l'expérience a démontré que par un accouplement raisonné et une sélection rigoureuse, on

peut arriver graduellement à éliminer d'une manière définitive le renard rouge, pour former une race pure de renards argentés possédant des caractères fixes en captivité. C'est là ce que réalisa monsieur J. Beetz dans son élevage de renards argentés de la côte du Labrador, dont les débuts datent, ainsi qu'on l'a vu, d'une trentaine d'années. Suivant ses observations personnelles il a fallu sept générations, avec des accouplements bien faits, pour former la race argentée pure qu'il a pu alors garantir.

En réalité l'élevage du renard argenté tout en demandant de la persévérance et de la méthode n'est pas compliqué du tout, assure monsieur Beetz.

Le renard met bas une fois par année, de mars à juin, un nombre toujours impair de jeunes qui peut être 3, 5, 7, 9 ou 11 ; les exceptions à cette règle sont extrêmement rares paraît-il. L'accouplement a lieu, ordinairement, de fin janvier à fin mars ; durant cette période il faut avoir soin de ne pas déranger les animaux, seul celui qui a charge de leur apporter la nourriture est admis à pénétrer dans les parcs d'élevage.

La période de gestation est de 51 à 52 jours ; et la femelle doit allaiter les jeunes renardeaux pendant une durée de deux mois et plus, bien que ceux-ci commencent à manger dès l'âge d'un mois. Durant ce temps, il est bon de donner à la mère une alimentation se rapprochant le plus possible de celle qu'elle trouve à l'état naturel. Pour cela on tâchera de lui procurer du lièvre, des vieilles poules, du poisson, etc. En dehors de ce temps, la ration des renards pourra se borner à de la viande, à raison d'une livre par jour et par tête environ, et autres produits d'origine animale.

Six ou sept mois après leur naissance, les jeunes renards ont atteint la taille de leurs parents et sont bons pour la vente.

La plupart des éleveurs de renards ont l'habitude de séparer le mâle de la femelle aussitôt après l'accouplement ; ils invoquent comme raison de cette manière de faire, la tendance du mâle à dévorer les jeunes. Mais, monsieur Beetz n'est pas partisan du tout de cette coutume qui, selon lui, est très mauvaise et expose à de grandes pertes.

Seuls les reproducteurs d'une mauvaise race de renards, nous dit-il, mangent leur progéniture et doivent par conséquent être éloignés avant la naissance des petits ; les mâles d'une bonne race, bien sélectionnée, qui ne sont pas des pères dénaturés, ne se livrent pas à ce massacre des innocents et alors la séparation devient une pratique contre nature, absolument défectueuse, en raison du tort qu'elle peut causer à la femelle et de l'absence de l'aide inestimable qu'un bon papa renard apporte à son épouse dans l'élevage de sa folichonne petite famille.

Ceci fournit l'occasion à monsieur Beetz, dont la faculté d'observation semble ne rien laisser échapper, de nous faire une véritable dissertation sur les mœurs et habitudes de la gent argentée, en ménage, à l'effet d'établir la preuve de sa thèse. De son exposé fort

curieux, nous nous contenterons de rapporter les points suivants à l'appui de son avancé :

1. L'entrée dans le parc, pour prendre le mâle, ou la simple chute d'une porte à coulisse, manœuvrée de l'extérieur dans le but d'opérer la séparation, suffit à rendre très nerveuse " Dame Hermeline " en grossesse ; d'où grand risque de provoquer un avortement prématuré entraînant la perte d'une année.

2. Chez les renards de bonne race, il n'est pas nécessaire de séparer le mâle ; celui-ci, loin de s'en prendre à ses enfants, apporte à manger à sa femelle au cours des premiers jours après la mise-bas.

3. Quand maître renard reste auprès de Madame pendant la période de l'allaitement des petits, elle est beaucoup plus calme, moins nerveuse, parce qu'elle sent la présence d'un protecteur, qui, à la moindre alerte, l'avertit par son jappement. Dans ces conditions madame renard risque beaucoup moins de voir tarir ou diminuer son lait, autre cause de pertes fréquentes de jeunes renardeaux, sous le régime immoral de la séparation de corps et de biens.

4. Beaucoup d'éleveurs de renards semblent ignorer que l'humidité des cabanes où séjournent les jeunes entraîne souvent la perte de renardeaux et de portées complètes parfois, surtout au cours des vingt premiers jours après la naissance. Or, avec le système de la séparation, c'est souvent la femelle elle-même qui provoque cette humidité ; étant seule, elle est bien obligée d'aller chercher sa nourriture au dehors pendant les jours de pluie et est nécessairement mouillée en rentrant. Ce danger est écarté lorsque le maître est au logis, car le renard époux modèle, toujours aux petits soins, ne manque pas d'aller chercher la nourriture et de la porter jusqu'à la porte de la cabane, aussitôt que le ciel ouvre ses écluses. Aussi ne voit-on jamais sortir une femelle, par un temps de pluie, au cours des vingt premiers jours après la mise-bas, lorsqu'elle n'est pas veuve ou divorcée.

5. Le mâle d'une bonne lignée veille sur sa progéniture avec un dévouement qu'on pourrait qualifier d'héroïsme, nous dit encore monsieur Beetz. Il les protège contre plusieurs ennemis dangereux, tels que la belette et l'hermine, qui cherchent à saigner les jeunes renardeaux. Il engage le combat avec des oiseaux de proie qui fondent sur les petits sans défense, et monsieur Beetz nous assure avoir souvent vu des renards mâles éborgnés ou lacérés par les serres d'un hibou, au cours d'une lutte pour la protection de ses jeunes lurons.

6. Enfin, un papa renard qui se respecte est le gardien de l'ordre dans sa nichée et empêche des accidents graves pouvant résulter de l'étourderie d'une jeunesse turbulente. Il faut savoir, en effet, qu'à la chute des premières dents, qui se produit, entre la huitième et la quinzième semaine après la naissance, les jeunes renardeaux, en guise d'exercice, pour se préparer à leur vocation sans doute, aiment à se mordre ; mais il arrive que, s'excitant si bien à ce jeu, ils finissent par s'étrangler. Pas de danger, cependant, si le père renard est là pour

surveiller leurs ébats, car il sépare les batailleurs sans leur faire mal, aussitôt que la lutte prend une allure trop vive.

Aussi, pour toutes ces bonnes raisons, on ne sépare jamais les mâles des femelles dans le ranch de Vaudreuil ; on se borne à enlever leur progéniture vers la fin du mois d'octobre ou en novembre.

Si les perspectives de l'élevage du renard argenté ne présentent plus le mirage doré, d'il y a dix ans, lors du grand " Boom " d'avant-guerre, époque durant laquelle monsieur Beetz vendit couramment au prix de \$15,000 le couple de renards de choix, destinés à la reproduction, par contre, on peut dire que les conditions se sont stabilisées et qu'il y a actuellement moyen d'entreprendre cet élevage, encore très lucratif, avec un petit capital et la certitude d'un marché régulier pour les produits.

Voici quelques données qu'a bien voulu nous communiquer le propriétaire du ranch de Vaudreuil à ce sujet :

Le meilleur emplacement pour l'établissement de parcs à renards sera un endroit élevé, rocailleux, et boisé, impropre à tout autre usage, tel qu'on en trouve sur la plupart des fermes.

L'établissement d'un parc, pour un couple de renards nécessite une dépense de \$200 environ.

C'est le renard argenté pur, du Labrador, nous dit monsieur Beetz, qui commandera toujours les plus hauts prix sur le marché, parce qu'il est inimitable, tandis que le renard entièrement noir est fortement déprécié à cause de la facilité avec laquelle on peut l'imiter par des procédés de teinture.

L'achat des reproducteurs est, évidemment, le point capital pour celui qui veut entreprendre cette industrie et il faut, pour cela, ne s'adresser qu'à des élevages sérieux ayant fourni leurs preuves. Il ne suffit pas non plus d'exiger un certificat d'enregistrement, il faut encore être renseigné sur la qualité, la provenance et la valeur comme fourrure des parents, et être assuré de l'absence de consanguinité.

Actuellement, le prix qu'il faut mettre pour un couple de reproducteurs parfaits peut être fixé entre \$700 et \$800. Il est à conseiller de commencer avec au moins deux couples, trois couples seraient mieux.

Le renard consomme en moyenne environ une livre de nourriture, à base de matière animale par jour. Sur une ferme, une bonne partie de cette alimentation peut être fournie à bon marché, sous forme de déchets de viande, de lait, et, éventuellement, de poisson, au voisinage de la côte, etc. Même s'il fallait acheter toute la viande, le coût d'entretien ne reviendrait pas à plus de 6 cents par jour, soit une vingtaine de dollars par année.

Voici une prévision de bilan, pour un petit élevage, débutant avec trois couples de renards, après une première année, tel qu'estimé par monsieur Beetz :

Construction de trois parcs.....	\$ 600.00
Achat de trois couples parfaits.....	2.100.00
Nourriture de 6 renards pendant 1 an.....	120.00

Mise de fonds totale pour la première année.. \$2.820.00

En se basant sur une réussite plutôt mauvaise, l'élevage donnerait au cours de cette première année, au moins 10 jeunes renards, vendus entre \$500 et \$600 le couple, ou une moyenne de \$550, ce qui ferait un revenu de \$2.750.

Le capital serait donc pratiquement remboursé dès la première année, et ensuite commencerait la période des bénéfices nets. Même en retranchant encore sur ces estimés, on voit donc que les bénéfices resteraient toujours substantiels.

## Les Manufactures Canadiennes

Le septième rapport annuel du Gouvernement du Dominion sur les industries manufacturières, établissant la situation à la fin de l'année 1923, vient d'être publié. Suivant ce rapport, il y avait à la fin de cette année, 22,642 établissements dans le Dominion, en augmentation sur l'année précédente dont le nombre était de 22,541. Le capital total engagé s'est élevé de \$3,244,302,410 en 1922 à \$3,380,322,950 en 1923, augmentation de \$136,020,540 ou 4.2 pour cent. Le nombre des personnes employées dans les manufactures du Canada en 1923 était de 533,905 : 408,606 hommes et 125,299 femmes.

Le paiement total de salaires pour l'année s'est élevé à \$573,095,870. Le coût total des matières premières brutes ou partiellement manufacturées a été de \$1,470,140,139 représentant un surplus sur l'année 1922 de \$189,613,060, ou approximativement 15%. La valeur totale à l'usine des marchandises manufacturées pendant 1923 s'est élevée à \$2,781,165,514 soit une augmentation sur l'année précédente de \$341,321,748 ou 12.27%. Le prix de revient des marchandises s'élevait à \$1,311,025,375, soit une augmentation de 9.4% sur l'année précédente.

### LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL.

Avis est par le présent donné qu'un dividende de deux dollars cinquante cents par action, sur le capital appelé et versé de cette institution, a été déclaré et sera payable à son bureau principal, à Montréal, le et après samedi, le deux janvier prochain, aux actionnaires enregistrés mardi, le quinze décembre prochain, à trois heures p.m.

Par ordre du Conseil d'Administration,

A. P. Lespérance,  
Gérant-général.

Montréal, le 24 novembre 1925.

Suivent les principales statistiques des industries manufacturières du Canada par provinces et groupes industriels :

	Eta- blisse- ments	Capital	Valeur totale de la production
Ile du P.-Edouard..	368	\$2,821,440	\$4,462,821
Nouvelle-Ecosse...	1,193	106,947,436	81,984,848
Nouv.-Brunswick..	872	84,563,968	70,114,006
Québec.....	7,142	1,009,898,982	811,103,396
Ontario.....	9,549	1,775,493,340	1,451,883,308
Manitoba.....	803	92,426,674	97,334,531
Saskatchewan.....	647	29,891,835	34,337,811
Alberta.....	723	61,659,305	54,337,801
B. C. & Yukon....	1,345	216,619,970	175,606,992
Total.....	22,642	3,380,322,950	2,781,165,514
Groupes industriels.			
Produits :			
Végétaux.....	4,427	385,725,299	547,674,286
Animaux.....	5,078	207,000,471	384,085,815
Textiles.....	1,817	283,248,204	334,439,196
Pulpe et papier....	6,875	801,085,402	556,025,035
Fer et ses produits.	1,000	552,272,800	465,959,547
Minéraux autres que le fer.....	333	106,644,467	88,199,326
Minéraux non métalliques.....	1,091	243,519,222	143,975,960
Produits chimiques et autres.....	475	126,537,481	111,244,156
Divers.....	1,546	674,289,604	149,562,193

La principale industrie manufacturière, d'après le rapport est maintenant celle de la pulpe et du papier, dont la production s'élève à \$184,414,675. Suivent, les farines et produits de meunerie avec une production s'élevant à \$154,895,991, la 3ème place est occupée par les produits de scieries avec \$139,894,677. Puis, dans l'ordre suivant : 4ème : abattoirs et boucherie \$138,218,909 ; 5ème : beurre et fromage \$106,405,412 ; 6ème : automobiles \$96,614,176 ; 7ème : force et lumière électrique \$91,141,296 ; 8ème : étoffes et fil de coton \$79,333,985 ; 9ème : sucre raffiné \$77,004,226 ; 10ème : métaux coulés et forgés \$70,283,006 ; 11ème : matériel roulant pour chemins de fer \$68,213,887 ; 12ème : articles en caoutchouc, chaussures incluses \$56,512,947 ; 13ème : appareils électriques \$51,360,400 ; 14ème : imprimerie et publications \$49,558,641 ; 15ème : pain et produits de boulangerie \$48,859,478 ; 16ème : biscuits et confiserie \$48,394,175 ; 17ème : bas et objets tricotés \$47,541,576 ; 18ème : bottes et souliers en cuir \$45,596,012 ; 19ème : pétrole raffiné \$45,571,506 ; 20ème : acier et produits laminés \$44,715,176.

### CENTRES INDUSTRIELS DU DOMINION.

Les trois principaux centres manufacturiers du Canada sont : Montréal avec une production évaluée à \$447,617,742 ; Toronto à \$409,228,170 et Hamilton à \$112,946,317, Winnipeg et Vancouver viennent ensuite avec

une production presque égale, le premier de \$71,221,905 et le 2ème \$70,529,471. Ottawa et Oshawa ont chacun une production de plus de 40,000,000 ; Kitchener et London plus de \$30,000,000 et moins de \$40,000,000. St. John, Québec, Trois-Rivières, Brantford, Niagara Falls et Peterborough entre \$20,000,000 et \$30,000,000 ; Avec une production évaluée entre \$10,000,000 et \$20,000,000, viennent Hull, Sherbrooke, Shawinigan Falls, Chatham, Galt, Guelph, St. Catharines, Sarnia, Sault Ste-Marie, Windsor, St-Boniface, Regina, Calgary, Edmonton et Victoria.

L'Ontario continue à être la principale province industrielle, comptant 52% de la valeur de la production entière du Dominion. La province de Québec compte pour plus de 29%. Les provinces maritimes ensemble prennent 3% de cette valeur, les provinces des Prairies 6%, la Colombie Britannique et le Yukon 5%.

## Un embargo sur le grain dans l'Ouest canadien

Depuis le samedi 14 novembre, il existe sur tout le grain des Prairies à destination de la côte du Pacifique, un embargo sévère qui ne sera levé que lorsque les conditions qui ont nécessité cette mesure auront pris fin.

M. E. D. Cotterell, de Winnipeg, surintendant du transport sur les lignes de l'Ouest du Pacifique Canadien, en annonçant la mise en vigueur de l'embargo aux quartiers-généraux de la Compagnie à Montréal, donnait les explications suivantes :

"Durant tout le mois d'octobre, la température a été excessivement défavorable dans l'Ouest ; la pluie, la neige, le froid ont nui aux battages et en maints endroits, le grain a souffert de l'humidité. Or, comme ce grain doit subir un certain traitement de séchage aux entrepôts si l'on veut qu'il revienne à son état normal, il s'en est suivi une telle congestion à Calgary et Vancouver, que l'on a dû recourir à l'embargo afin de permettre aux entrepôts de se vider quelque peu avant d'y décharger d'autre grain."

De son côté, M. D. C. Coleman, vice-président du Pacifique Canadien en charge des lignes de l'Ouest, a fait la déclaration suivante au sujet de l'embargo :

"Les Compagnies de chemins de fer ont été forcées, pour quelques jours au moins, de mettre l'embargo en Alberta sur le chargement du grain pour Vancouver. Ceci est exclusivement dû à l'état dans lequel se trouve le grain que l'on nous demande de transporter. La température déplorable qui a prévalu dans les Prairies durant octobre a eu pour résultat de rendre le grain dur et humide, et il faut maintenant le faire sécher avant de le charger pour l'exportation.

Le Pacifique Canadien a aujourd'hui, à lui seul, 540 wagons de grains à Coquitlam, 764 wagons en transit entre Calgary et Coquitlam et 428 wagons prêts à quitter Calgary à destination de l'Ouest. Cela veut dire environ 2,500,000 boisseaux. Et l'on estime qu'au moins

50% de ce grain devra être séché. Comme les éleveurs ne peuvent traiter plus de 65,000 boisseaux par jour et qu'ils doivent recevoir le grain qui arrive par les deux chemins de fer, il est facile de réaliser tout le sérieux de la situation.

Cependant, malgré ce contretemps, la mise en vente et le transport de la récolte des provinces des Prairies jusqu'à date sont plus que satisfaisants, surtout au Pacifique Canadien où l'on a établi cette année de véritables records. Du 1er août au 12 novembre à minuit, 121,418,038 boisseaux avaient été mis en vente sur les lignes de la Compagnie, comparativement à 98,157,470 boisseaux durant la même période l'an dernier.

## La coupe du bois dans Québec

Tout indique que la coupe de bois dans la Province au cours de l'hiver prochain sera l'une des plus actives tout au moins en ce qui concerne la coupe du bois de pulpe et qu'elle dépassera de beaucoup celle des années passées. Le Département des terres et forêts provincial estime que le total de la coupe se chiffrera par environ quinze cent millions de pieds de bois.

Les rapports reçus jusqu'ici indiquent qu'il y a trois mille cinq cent camps de bûcherons déjà en plein travail. L'on remarque également que les districts du Lac Saint-Jean et de Chicoutimi sont actuellement les plus actifs sous ce rapport.

Si les chiffres prévus se réalisent, l'augmentation de la coupe du bois sera du tiers de la moyenne des dix années précédentes et deux cent cinquante millions de pieds de plus qu'on ne prévoyait pour la moyenne de la période s'étendant de 1920 à 1930.

Tandis que ces rapports au premier abord semblent indiquer que le dépeuplement de nos forêts est imminent, du fait de cette coupe intensive, le gouvernement assure après avoir pris des informations complètes et sûres que la forte coupe cette année n'aura pas des conséquences aussi fâcheuses que l'on pourrait le croire.

L'une des raisons pour lesquelles le gouvernement se montre aussi optimiste et catégorique dans ses affirmations est qu'il a l'assurance que les compagnies d'exploitation prendront grand soin de suivre les règles concernant le diamètre minimum des arbres qui seront coupés. De plus cette année, l'on coupera beaucoup de bois dans les districts ravagés par les feux de forêts ce qui économisera d'autant le bois encore inattaqué.

L'on assure même que grâce à une coopération sérieuse entre les différentes compagnies l'on ménagera le plus de bois sain qu'il sera possible de le faire.

## L'Elevage du mouton au Canada

Depuis plusieurs années, les différents gouvernements du Canada et les influentes sociétés d'élevage

se sont appliqués à favoriser l'élevage des moutons au Canada ; ils ont stimulé les cultivateurs à s'intéresser à cette industrie en leur démontrant les avantages qu'ils peuvent en retirer. On prétend, d'après le dire de gens compétents, que l'élevage du mouton a plus de chance de réussir maintenant qu'aucune autre branche de l'agriculture.

Une province au moins paraît avoir bénéficié déjà matériellement de ce conseil ; l'élevage du mouton dans l'Alberta se fait, dit-on, dans de bonnes conditions ; un nombre toujours croissant de fermiers se livre à cette industrie, et la tonte de la laine s'améliorera sans doute d'ici quelques années. Il a été importé quelque 700 béliers " Rambouillet " des Etats-Unis, l'automne dernier, et aussi un grand nombre de brebis " Rambouillet ", notamment un troupeau de 1200 têtes. D'après le bureau officiel des Douanes, 14,500 têtes de moutons ont été amenés du Montana et autres Etats dans l'Alberta, pendant la période de 90 jours durant laquelle cette importation a été exempte de droits de douane. La " Canadian Co-operative Wool Growers " estimait au printemps qu'il y avait au moins 175,000 têtes de moutons dans le sud de l'Alberta, avec une moyenne de 6 livres par toison donnant approximativement une production de un million de livres de laine brute.

Le Colonel Robert McEwen, président de la " Canadian Co-operative Wool Growers ", et gagnant de plusieurs prix pour ses moutons dans des concours internationaux, dit : Les conditions climatériques au Canada sont favorables à l'élevage du mouton ; aucune maladie n'a jamais dévasté nos troupeaux. Aujourd'hui encore nous consommons plus de laine que nous n'en produisons ce qui est un problème économique sérieux. Dans un pays nouveau et fertile comme le Canada, la laine essentielle à l'habillement devrait être produite par l'élevage local des moutons. Cette question mérite que nous y attachions plus d'importance.

M. W. A. Dryden, directeur de la même association, ajoute : " Nous pouvons élever avec succès au Canada n'importe quel type de moutons, y compris les mérinos. Nous n'avons pas à craindre, comme ailleurs, les sécheresses de longue durée et avons été jusqu'à présent épargnés par les maladies épidémiques que l'on

rencontre en Grande-Bretagne. Aucune raison physique ou climatérique ne doit nous empêcher de produire 50,000,000 de livres de laine sur les 70,000,000 de livres consommées annuellement au Canada."

D'après les derniers rapports, on estime qu'il y a 572,456,200 moutons dans le monde ; sur ce nombre, il y aurait 2,686,000 moutons et agneaux au Canada ou moins de  $\frac{1}{2}\%$ . La consommation annuelle de laine au Canada est à peu près de 70,000,000 de livres de laine brute et sa production totale est de 15,000,000 de livres, dont la moitié est exportée. La Grande-Bretagne avec son petit territoire avait en 1924, 25,367,000 têtes de moutons, tandis que le Canada, avec ses vastes prairies n'en avait que 1,455,417 têtes.

Autrefois, la laine du Canada n'avait pas bonne réputation parce qu'elle n'était pas soigneusement préparée et triée. De bons prix ne pouvaient être obtenus parce que la laine ne présentait pas une valeur marchande. Aujourd'hui, les conditions sont changées, la " Canadian Co-operative Wool Growers " prépare et classe la laine, de façon à en faire un produit supérieur qui peut être acheté sur échantillon. Des efforts pour développer l'industrie lainière sont faits de tous côtés par le Gouvernement, et le " Council of Research " a entrepris une étude de la question, en se plaçant principalement au point de vue des sortes et qualités répondant le mieux aux besoins locaux.

## Situation Vinicole en Algérie

Alger, le 20 novembre 1925.

Les vendanges sont maintenant terminées en Algérie et l'on peut commencer à apprécier les résultats de la dernière récolte.

La quantité est en général satisfaisante et supérieure à la moyenne. Il faut cependant attendre les déclarations de récoltes pour avoir une idée exacte du rendement.

La qualité est très inégale. Les derniers vins récoltés sur les Hauts-Plateaux où les vendanges sont tardives paraissent avoir un bel avenir, bien que leur degré soit en général inférieur à celui des années précédentes. Les beaux lots sont très recherchés.

Il se confirme que les vins de plaine récoltés dans de plus ou moins bonnes conditions accusent de grands écarts de qualité. Leur degré est nettement inférieur au degré moyen habituel. Beaucoup de ces vins semblent d'ores et déjà voués à la distillerie ; cette dernière est très active cette année et la fermeté des prix des alcools a sa répercussion sur les cours des vins.

D'autre part, on signale dans les petits vins du vignobles français une qualité fort médiocre, ce qui fait que nos beaux vins d'Algérie sont très recherchés, avec comme conséquence un raffermissement continu des cours pour les vins de choix, vieux et nouveaux.

### GENIN, TRUDEAU & CIE, Limitée

AGENTS GENERAUX AU CANADA

DE LA

Compagnie Générale Transatlantique

REPRESENTANTS DE LA REGIE FRANCAISE

IMPORTATEURS ARTICLES DE FUMEURS  
ET OBJETS DE PIETE.

22 ouest, rue Notre-Dame, MONTREAL.

## Propositions d'Affaires

La Chambre de Commerce Française de Montréal n'engage en aucune façon sa responsabilité en communiquant les demandes de représentants ci-dessous et n'autorise personne à la donner comme références.

- 297.—Papier carbone et rubans pour machines à écrire.—Maison de Paris demande représentant au Canada.
- 298.—Fleurs et feuillages artificiels de toutes sortes pour églises, pour parures de mariées, couronnes de communiantes, pour modes.—Manufacturier de Paris recherche maisons d'achat ou agents au Canada.
- 299.—Manteaux et costumes en gros, haute nouveauté.—Firmes de Paris désirent entrer en relations avec grands magasins du Canada.
- 300.—Huiles d'Olive comestibles et industrielles.—Fabricant du Midi de la France demande représentant au Canada.
- 301.—Ciments isolants.—Fabricant du Nord de la France recherche débouchés au Canada.
- 302.—Pierres, marbres, granits.—Société de Lyon demande à entrer en rapports avec architectes et entrepreneurs de bâtiments du Canada.
- 303.—Matériel de Meunerie, moderne.—Etablissement de Paris recherche maisons de vente.
- 304.—Draps et tissus de laine.—Etablissements de Sedan demandent agents au Canada.
- 305.—Musique et librairie religieuse.—Maison de Paris désire entrer en rapports avec maisons de vente ou représentants au Canada.
- 306.—Lingerie de luxe.—Manufacturier de Meurthe-et-Moselle demande agents au Canada.
- 307.—Laines et coton, fils, bonneterie.—Manufacture de St. Etienne recherche agents au Canada.
- 308.—Peignes en corne.—Fabricant de l'Ariège demande agents au Canada.
- 309.—Guêtres, molletières, pantoufles de voyage.—Etablissement de Seine et Oïse désire entrer en relations avec maisons de vente canadiennes.
- 310.—Alésoirs.—Etablissements de Paris désirent entrer en rapports avec maisons de vente canadiennes.
- 311.—Champignons en conserves.—Exportateurs de la Charente demandent agents au Canada.
- 312.—Dentelles.—Manufacture du Puy recherche maisons de vente ou agents au Canada.
- 313.—Jeux et articles de Paris.—Fabricant de Paris demande agents au Canada pour écouler sa fabrication.



# La Province de Québec

La plus grande province du Canada est française dans une proportion de 85%. La plus grande partie du commerce dans les districts ruraux se fait par les magasins généraux — et 90% de ces magasins sont la propriété de Canadiens-Français. 80% des magasins spécialisés dans les villes sont la propriété de Canadiens-Français.

## LE PRIX COURANT

A-B-C

Le plus important des journaux de commerce publiés en français au Canada est le seul guide commercial du détaillant canadien-français.

Pour les tarifs adressez-vous à votre agence ou au

No 198, EST, RUE NOTRE-DAME  
MONTREAL

CIRCULATION VERIFIEE  
PAR L'A-B-C

ABONNEMENT POUR LA  
FRANCE ET LA  
BELGIQUE - - \$4.00

# MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANCAISE

Président d'Honneur : Baron de Vitrolles, Consul Général de France dans la Puissance du Canada

## MEMBRES D'HONNEUR

- M. Paul Delombre**, Ancien Ministre, Président de l'Union des Associations des Ecoles Supérieures de Commerce, Rédacteur au "Temps", Paris.
- M. C. Dubail**, Ministre Plénipotentiaire, Ancien Consul Général de France à Québec, Fondateur de la Chambre de Commerce Française de Montréal, 19 rue Godot de Mauroy, Paris.
- Général Boucher**, 105 Avenue de la Reine, Boulogne-sur-Seine.
- M. C. A. Chouillou**, Ancien Président de la Chambre de Commerce Française de Montréal, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, 24, rue de Milan, Paris.
- M. Yves Guyot**, Ancien Ministre, 95 rue de Seine, Paris.
- M. Gabriel Hanotaux**, Ancien Ministre, Président du Comité France-Amérique, 82 Champs Elysées, Paris France.
- M. Edouard Herriot**, Président de la Chambre des Députés, Paris
- M. André O. Honnorat**, Sénateur, ancien Ministre de l'Instruction Publique, Paris.
- M. J. de Loynes**, Ministre Plénipotentiaire, Ancien Consul Général de France à Montréal; 1, rue de la Maye, Versailles.
- Alexis Muzet**, Ancien Député de Paris, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3 rue des Pyramides, Paris.
- M. Schwob**, Ancien Président de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

## MEMBRES ACTIFS

- Maurice P. Aubin**, agent représentant de la maison Aubin & Reid, 275 Craig street West, Montréal.
- Louis Baisez**, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, agent, représentant et importateur, 45, rue St-Alexandre, Montréal.
- Lucien Besnard**, 6, rue St-Sacrement, Montréal.
- Pierre Charton**, de la maison Herdt et Charton, Inc., 55, McGill College Avenue, Montréal.
- E. Desnoux**, Directeur des Successeurs d'Albert Godde, Bedin et Cie., 64, Wellington street West, Toronto.
- C. Dorlia**, Importateur, 29, rue Bolivar, Paris.
- Auguste Dubost**, 564, rue St-André, Montréal.
- Jules Duchastel de Montrouge**, Ingénieur Civil, Gérant de "The Quebec Forest Industries Association, Ltd.", Dominion Building, 126 St. Peter Street, Québec.
- Justin Durand**, agent représentant et importateur, 122, rue Berri, Montréal.
- J. I. Eddé**, propriétaire Union Commerciale France-Canada, spécialités pharmaceutiques et produits français, New-Birks Bldg., Montréal.
- Jacques Fichet**, agent de change, 101, rue Notre-Dame Ouest, Montréal.
- M. Ferrand**, aux soins Union-Incendie, 9 Place Vendôme, Paris.
- Paul Galibert**, Tanneur, 26, rue Wellington, Montréal.
- A. Gallin**, Directeur de la maison Perrin Glove Co. Canada Ltd., 47, rue Mayor, Montréal.
- Joseph D'Halewyn**, Président de la Prévoyance, Compagnie d'assurances, accident et garantie, 99, rue St-Jacques, Montréal.
- Henri Jonas**, Conseiller honoraire du Commerce Extérieur de la France, de la Maison Henri Jonas & Cie, Produits Alimentaires et Essences, 173, rue St-Paul Ouest, Montréal.
- M. Manoha**, directeur de la Parfumerie Houbigant, Limitée, 46, rue Saint-Alexandre, Montréal.
- Marcel Louis**, directeur de la maison Bianchini Fériér (Lyon), 609, New Birks Bldg., Montréal.
- Jules Matagrín**, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Maison Perrin Frères, Boîte postale No 20, Grenoble (Isère).
- Emile Mériot**, agent commercial, Boîte Postale 1564, Montréal.
- Paul Mériot**, Secrétaire de la Maison Alphonse Racine Ltée (Tissus et Nouveautés), 60, rue St-Paul Ouest, Montréal.
- Edmond Mondehard**, Représentant, 1713, rue Jeanne-Mance, Montréal.
- Ch. Montestruc**, Gérant de la Compagnie Générale Transatlantique, 24 rue Notre Dame Ouest, Montréal.
- A. de Montgaillard**, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, de la Maison Rougier Frères, 210, rue Lemoine, Montréal.
- Marcel Nougier**, Directeur de l'Union Commerciale France-Canada, J. I. Eddé, New Birks Bldg., Montréal.
- A. Odiau**, Montréal.
- Marcel Pasquin**, sous-directeur du Crédit Foncier Franco-Canadien, 35, rue St-Jacques, Montréal.
- H. B. de Passillé**, Importateur, 204, rue Cherrier, Montréal.
- A. L. Phené**, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Président Olivier-Canada Ltd. (Tresses et Laizes pour chapellerie et produits d'Extrême-Orient), 76, Wellington Street West, Toronto.
- Aristide Pony**, Libraire, 774, rue St-André, Montréal.
- Maurice J. Quedrue**, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, de la maison Quedrue et Dubosq, armateurs, consignataires, exportateurs, 6 rue St-Sacrement, Montréal.
- Victor Rougier**, 210, rue Lemoine, Montréal.
- R. de Roumefort**, directeur du Crédit Foncier Franco-Canadien, 35, rue St-Jacques, Montréal.
- E. Saint-Loup**, Importateur, chambre 205, 275 Craig St. West, Montréal.
- Julien Schwob**, Importateur, 211 McGill Street, Montréal.
- Paul Seurot**, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Ingénieur en chef de la Commission des Tramways de Montréal, 84, Fort street, Montréal.
- J. L. Suzanne**, (The European Co.), 406, Confederation Life Bldg. Toronto, Ont.
- A. Tarut**, de la Maison O'Brien & Williams, Agents de Change, 120 rue St-Jacques, Montréal.
- G. Vennat**, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, 10, Cours de Gourgue, Bordeaux.
- Dr. Paul Villard**, 17 Avenue Vendôme, Montréal.

## MEMBRES ADHERENTS

### AERONAUTIQUE

Office Général de l'Air, 47, rue de la Victoire, Paris.

### AGENTS MARITIMES ET DE TRANSPORT

Hernu-Péron & Cie, 95, rue des Marais, Paris.

- E. Lacroix & Cie**, Représentation, charbons, North Sydney, C.-B., Canada.
- Pitt & Scott, Limited**, agents du Canadian Pacific Railway, 45 et 47, rue Cambon, Paris.
- Paul Tellier**, Représentant MM. J. M. Currie & Cie., agents du Canadian Pacific, 36, rue d'Hauteville, Paris.
- Thos. Trapp & Sons, Ltd.**, 36, Quai des Chartrons, Bordeaux.